

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

| | |
|---------------------------------|--------|
| Nom commercial | KORDON |
| Autre(s) nom(s) commercial(aux) | - |

1.2 Type de famille de produits

| | |
|------------------|------|
| Types de produit | TP18 |
|------------------|------|

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

| | | |
|-------------------------------------|--|--|
| Nom et adresse du détenteur | Nom | BAYER SAS |
| | Adresse | 16 RUE JEAN-MARIE LECLAIR - CS90106 69266 LYON CEDEX 09 FRANCE |
| Numéro de demande | BC-MF062766-32 | |
| Type de demande | Demande de modification administrative (NA-ADC) | |
| Numéro d'autorisation | FR-2016-0041 | |
| Date d'autorisation | Se reporter à la date figurant en première page de la décision | |
| Date d'expiration de l'autorisation | Se reporter à la date figurant en première page de la décision | |

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

| | |
|--------------------------------------|--|
| Nom du fabricant | BAYER S.A.S |
| Adresse du fabricant | 16 RUE JEAN-MARIE LECLAIR CS90106 69266 LYON CEDEX 09 FRANCE |
| Emplacement des sites de fabrication | QUALITY ALWAYS 182, CAVAN RD, DRY CREEK 5094 SOUTH AUSTRALIA AUSTRALIE |
| | CARPENTER Z.I. DES SABLONNIERES B.P.15 – ROUTE DE CHATELAIS F-53400 CRAON FRANCE |

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

| | |
|----------------------|---|
| Substance active | Deltamethrine |
| Nom du fabricant | BAYER AG |
| Adresse du fabricant | ALFRED-NOBEL-STRAÙE 50 40789 MONHEIM AM RHEIN ALLEMAGNE |

| | |
|---|--|
| Emplacement des sites de fabrication | BAYER VAPI PVT. LTD, PLOT NO. 306/3, II PHASE 396195 GIDC, VAPI INDE |
|---|--|

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|--|---|------------------|------------|-----------|-------------|-----|
| | | | | | Min | Max |
| alpha-cyano-3-phenoxybenzyl[1R-[1alpha(S*),3alpha]]-3-[2,2-dibromovinyl]-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (IUC4 DSN 17) | (S)-alpha-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate | Substance active | 52918-63-5 | 258-256-6 | 0,4 | 0,4 |

2.2. Type de formulation

| |
|--|
| Toile non tissée imprégnée de deltaméthrine isolée entre deux couches de polyéthylène (PE) |
|--|

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

1. Information administrative sur le Méta RCP 1

1.1. Identification du Méta RCP 1

| | |
|-----------------------|--------|
| Identification | KORDON |
|-----------------------|--------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|-----------------|--|
| Numéro 1 | |
|-----------------|--|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|----------------------------|------|
| Type de produit (s) | TP18 |
|----------------------------|------|

2. Composition du Méta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|--|---|------------------|------------|-----------|-------------|-----|
| | | | | | Min | Max |
| alpha-cyano-3-phenoxybenzyl[1R-[1alpha(S*),3alpha]]-3-[2,2-dibromovinyl]-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (IUC4 DSN 17) | (S)-alpha-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate | Substance active | 52918-63-5 | 258-256-6 | 0,4 | 0,4 |

2.2. Types de formulations

| |
|---|
| Toile non tissée imprégnée de deltaméthrine isolée entre deux couches de polyéthylène |
|---|

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

| Classification | |
|--------------------------|--|
| Catégories de danger | Toxicité aquatique aiguë de catégorie 1 Toxicité aquatique chronique de catégorie 1 |
| Mentions de danger | H400 : Toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme |
| Etiquetage | |
| Mentions d'avertissement | Attention |
| Mentions de danger | H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme |
| Conseils de prudence | P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Eliminer le contenu/réceptacle dans ... |
| Note | EUH 208 : « Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one/2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (C(M)IT/MIT). Peut produire une réaction allergique » doivent apparaître sur l'étiquetage des produits de la famille Pour le produit contenant le 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT), l'étiquette doit également porter la phrase suivante : EUH 208 « Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT). Peut produire une réaction allergique ». |

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Protection des bâtiments par les professionnels

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP18 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Le produit est utilisé pour la protection des nouveaux bâtiments contre les infestations de termites. Le produit, sous forme de toile imprégnée de 2 g/m ² de deltaméthrine est appliqué comme barrière physico-chimique par des applicateurs professionnels pendant les constructions des bâtiments |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Termites : - <i>Reticulitermes spp.</i> - <i>Coptotermes spp.</i> - <i>Heterotermes spp.</i> Stade de développement : adulte |
| Domaine(s) d'utilisation | Application pendant la phase de construction |
| Méthode(s) d'application | Les produits de la famille sont utilisés comme matériau de construction emprisonné dans les différentes couches de la dalle (pose totale) ou sont posés de façon périmétrique entre la dalle et les autres éléments de maçonneries |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Le produit, prêt à l'emploi, contient 2 g/m ² de deltaméthrine. Une seule application pendant la phase de construction du bâtiment. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Taille des rouleaux : 0,1 à 1,2 m x 50 m Type de conditionnement : les rouleaux de KORDON sont dans des sacs en plastique en polyéthylène ; |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les instructions fournies.
- Prévenir le responsable de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Porter des gants de protection (gants accordant une protection conforme à la norme NF EN 374 parties 1, 2 et 3 contre le produit et la substance active qu'il contient) pendant la phase de manipulation du produit.
- Suivre des conditions strictes d'hygiène individuelle : ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation du produit et se laver les mains après utilisation.
- Stocker le produit dans un endroit sec.
- Au cours de la période entre l'installation du produit et la fin de construction du bâtiment, les travailleurs sur le site doivent porter une attention particulière à ce qu'aucune détérioration du KORDON ne se produise.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Effets indésirables :

- Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piquûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

Premiers soins :

- Inhalation : amener la victime à l'air libre.
- Contact avec la peau : laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : enlever les lentilles de contact et rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Ingestion : rincer la bouche.

Protection de l'environnement :

- Ne pas rejeter dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas jeter les résidus de produits dans les égouts et les cours d'eau.
- Eviter le rejet dans l'environnement.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 3 ans

6. Autre(s) information(s)

- L'étiquette doit porter de manière lisible et indélébile la mention « lire les instructions ci-jointes avant l'emploi ».
- En cas de constatation d'inefficacité du traitement (suspicion de résistance), l'autorité compétente devra en être informée par le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

La famille de produits est composée de deux produits KORDON, ayant le même usage, la même formulation et la même composition en substance active.

| | | | | | |
|--|--|------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| Nom commercial | KORDON | | | | |
| Numéro d'autorisation | FR-2016-0041-1-1 | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| alpha-cyano-3-phenoxybenzyl[1R-[1alpha(S*),3alpha]]-3-[2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (IUC4 DSN 17) | (S)-α-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate | Substance active | 52918-63-5 | 258-256-6 | 0,4 |

| | | | | | |
|--|--|------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| Nom commercial | KORDON | | | | |
| Numéro d'autorisation | FR-2016-0041-1-2 | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| alpha-cyano-3-phenoxybenzyl[1R-[1alpha(S*),3alpha]]-3-[2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (IUC4 DSN 17) | (S)-α-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate | Substance active | 52918-63-5 | 258-256-6 | 0,4 |